

S'associer pour mieux travailler à plusieurs

Objectifs de la formation

3 jours pour identifier les principales conséquences juridiques, sociales et fiscales d'une installation en groupe. Savoir gérer la future société de la création à la possible dissolution. Pouvoir adopter un mode de fonctionnement au sein d'une société agricole.

Pré-requis

Avoir un projet d'association avec des personnes identifiées

Contenu

Jour 1 : 17 janvier 2022

Étudier et mûrir son projet d'installation en société. "Qu'est ce que l'on est prêt à mutualiser ?" méthodologie pour la prise de décision avec Virginie Rousselin, chargée de conseils, accompagnements, formation et médiation à l'ATAG.

Jour 2 : 18 janvier 2022

Maîtriser l'utilisation d'outils concrets pour gérer une société au quotidien. Savoir identifier les facteurs de réussite relationnels, les points forts et faibles de sa future association. avec Chantal Tresserra

Jour 3 : 1er février 2022

Acquérir les compétences juridique, fiscales et sociales pour optimiser son installation en société. Maîtriser le fonctionnement d'une société. Savoir repérer les points de vigilance. avec Francis Varennes, juriste fiscaliste formateur en droit rural.

Modalité d'enseignement

présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques

La formation se composera de séances en salle avec présentation théorique dynamique par support vidéo et photo et paper-board, tours de table, échanges entre les participants, travail en sous-groupes. Documents repère remis aux stagiaires.

Moyens matériels

Documents et supports écrits

Modalités d'évaluation des acquis

Un bilan global à la fin de la formation sera fait avec les stagiaires

Nom et numéro de déclaration d'activité de l'OF

76090058609

Références qualités

qualicert

Dates, lieux et intervenants

17 janv 2022

09:00 - 17:30 (7hrs)

32 Avenue du général de Gaulle

09000 Foix

Virginie Rousselin, chargée de conseils, accompagnements, formations et médiation à l'ATAG (Association Tarnaise pour le développement de l'Agriculture de Groupe)

Virginie Rousselin

18 janv 2022

09:00 - 17:30 (7hrs)

32 Avenue du général de Gaulle

09000 Foix

01 févr 2022

09:00 - 17:30 (7hrs)

32 Avenue du général de Gaulle

09000 Foix

Francis Varennes, juriste fiscaliste formateur en droit rural

Co-organisateur(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Ariège

Durée de la formation 3 jour(s)

Date limite d'inscription 30/11/2021

Tarifs

Adhérent 672€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Formation prise en charge par le CPF et le Pole Emploi pour les porteurs de projet. Suite aux réformes Vivéa, les PPP ne sont plus éligibles au Vivéa. Merci de vous renseigner auprès de votre CPF et Pole Emploi. Nous contacter pour plus d'informations.

Plus de renseignements

Claire Faure

adear.09@orange.fr

ADEAR 09

32 Av du Général de Gaulle

09000 Foix

Tel. 05 34 14 61 79 // 06 70 04 55 30

Taux de satisfaction : 9,2%

Repas du midi partagé et tiré du sac



Modalités d'accès :